

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

**EP 0 860 374 A1**

(12)

**DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
26.08.1998 Bulletin 1998/35

(51) Int. Cl.<sup>6</sup>: **B65D 77/00**, B65D 6/06,  
G03D 15/00

(21) Numéro de dépôt: 97440018.6

(22) Date de dépôt: 25.02.1997

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE DE FR GB NL**

• **Corjet, Maurice**  
69870 Poule les Echarmeaux (FR)

(71) Demandeur: **Corjet Sàrl**  
69870 Poule-les-Echarmeaux (FR)

(74) Mandataire:  
**Arbousse-Bastide, Jean-Claude Philippe**  
Cabinet Maisonnier,  
28, rue Servient  
69003 Lyon (FR)

(72) Inventeurs:  
• **Corjet, Denis**  
69620 Letra (FR)

(54) **Dispositif d'emballage pour le conditionnement de tirages photographiques et de négatifs conditionnés dans une bobine**

(57) Dispositif d'emballage pour le conditionnement de tirages photographiques et de négatifs conditionnés dans une bobine.

Il comprend une partie récipient (1) comprenant un compartiment (10) destiné à contenir les tirages photographiques (3) et un compartiment (11) destiné à contenir des négatifs conditionnés en bobine (4).

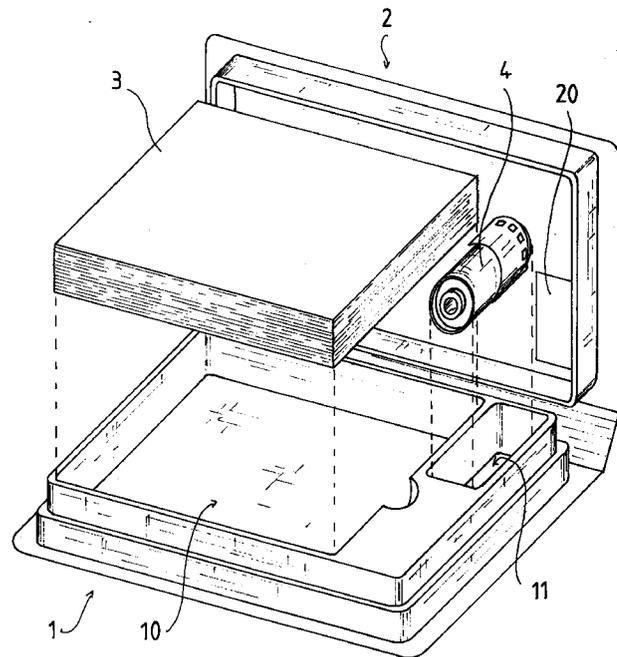


Fig.1

**EP 0 860 374 A1**

## Description

La présente invention a pour objet un dispositif d'emballage pour le conditionnement de tirages photographiques et de négatifs conditionnés dans une bobine.

On connaît déjà des dispositifs d'emballage pour tirages photographiques, ils comportent pour la plupart une partie récipient fermée par un couvercle s'articulant sur le bord de ladite partie récipient.

La plupart de ces dispositifs sont réalisés en une matière plastique moulée, et incorporent un compartiment refermable permettant de stocker les négatifs qui se présentent traditionnellement sous forme de bandes.

Or, il existe également un procédé de développement qui consiste à conserver la forme initiale des négatifs à savoir en une seule bande enroulée dans sa bobine d'origine, et les dispositifs d'emballage actuels ne permettent pas le stockage de ladite bobine.

La présente invention a pour but de remédier à cette carence en proposant un dispositif d'emballage permettant de stocker les tirages photographiques ainsi que des négatifs conditionnés en bobine.

Le dispositif selon l'invention se caractérise essentiellement en ce qu'il comprend une partie récipient comprenant un compartiment destiné à contenir les tirages photographiques et un compartiment destiné à contenir des négatifs conditionnés en bobine.

Selon une caractéristique additionnelle du dispositif selon l'invention un couvercle s'articule sur un côté de la partie récipient, ledit couvercle comportant une fenêtre créée en regard du compartiment destiné à contenir la bobine de négatifs.

Selon un autre mode de réalisation du dispositif selon l'invention, la partie récipient est glissée dans un fourreau.

Dans un mode de fabrication préférentiel, la partie récipient est réalisée par moulage d'une matière plastique.

Les avantages et les caractéristiques de la présente invention ressortiront plus clairement de la description qui suit et qui se rapporte au dessin annexé, lequel en représente plusieurs modes de réalisation non limitatifs.

Dans le dessin annexé:

- la figure 1 représente une vue en perspective d'un dispositif d'emballage selon l'invention.
- la figure 2 représente une vue en perspective d'une variante du même dispositif.

Sur la figure 1 on peut voir qu'un dispositif d'emballage selon l'invention comporte une partie récipient 1 sur un côté de laquelle s'articule une partie couvercle 2.

La partie récipient 1 comporte un compartiment 10 destiné à contenir des tirages photographiques 3, et un compartiment 11 destiné à contenir une bobine 4 renfermant les négatifs 40 correspondant aux tirages 3.

Le couvercle 2 comporte une fenêtre 20 positionnée en regard du compartiment 11, et de dimensions inférieures à celles de la bobine 4, en sorte que lorsque le couvercle 2 est fermé sur la partie récipient 1, une partie de la bobine 4 soit engagée dans la fenêtre 20 sans pouvoir la traverser, ce qui permet de réduire l'épaisseur totale de l'emballage.

Si on se réfère maintenant à la figure 2 on peut voir que dans une variante la partie récipient 1, comprenant les deux compartiments 10 et 11 destinés à recevoir respectivement les tirages photographiques et la pellicule de négatifs, non représentés, est glissée introduite dans un fourreau 5.

La partie récipient 1 est de préférence réalisée en deux parties, une boîte parallélépipédique 12 en carton dans laquelle est introduite un bloc 13 en matière plastique moulée.

On peut voir que le bloc 13 est d'une hauteur inférieure à celle de la boîte 12 de manière à laisser subsister supérieurement, au-dessus des compartiments 10 et 11, un emplacement 14 permettant de loger un objet plat aux dimensions légèrement inférieures à celle de l'emballage, tel qu'un mini-album ou des plaques de contact destinées à l'inscription des retirages à effectuer.

Le mini-album ou les plaques de contact peuvent être glissés dans une pochette, non représentée, comportant longitudinalement, articulée par un pli, une languette destinée à être introduite entre le bloc 13 et la boîte 12, en étant collée à cette dernière, afin que la pochette soit mobile tout en restant solidaire de la partie récipient 1.

## Revendications

1. Dispositif d'emballage pour le conditionnement de tirages photographiques et de négatifs conditionnés dans une bobine, caractérisé en ce qu'il comprend une partie récipient (1) comprenant un compartiment (10) destiné à contenir les tirages photographiques (3) et un compartiment (11) destiné à contenir des négatifs conditionnés en bobine (4).
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le couvercle (2) comporte une fenêtre (20) créée en regard du compartiment (11) destiné à contenir la bobine (4) de négatifs.
3. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la partie récipient (1) est glissée dans un fourreau (5).
4. Dispositif selon la revendication 3 caractérisé en ce que la partie récipient (1) est réalisée en deux parties, une boîte (12) de forme parallélépipédique en carton dans laquelle est introduite un bloc (13) en matière plastique moulée.

5. Dispositif selon la revendication 4 caractérisé en ce que la hauteur du bloc (13) est inférieure à celle de la boîte (12) de manière à créer un emplacement (14) permettant de loger un objet plat.

5

6. Dispositif selon la revendication 5 caractérisé en ce qu'il comporte une pochette se logeant dans l'emplacement (14) et comprenant longitudinalement, articulée par un pli, une languette introduite entre le bloc (13) et la boîte (12) en étant collée à cette dernière, afin que ladite pochette soit mobile tout en restant solidaire de la partie récipient (1).

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

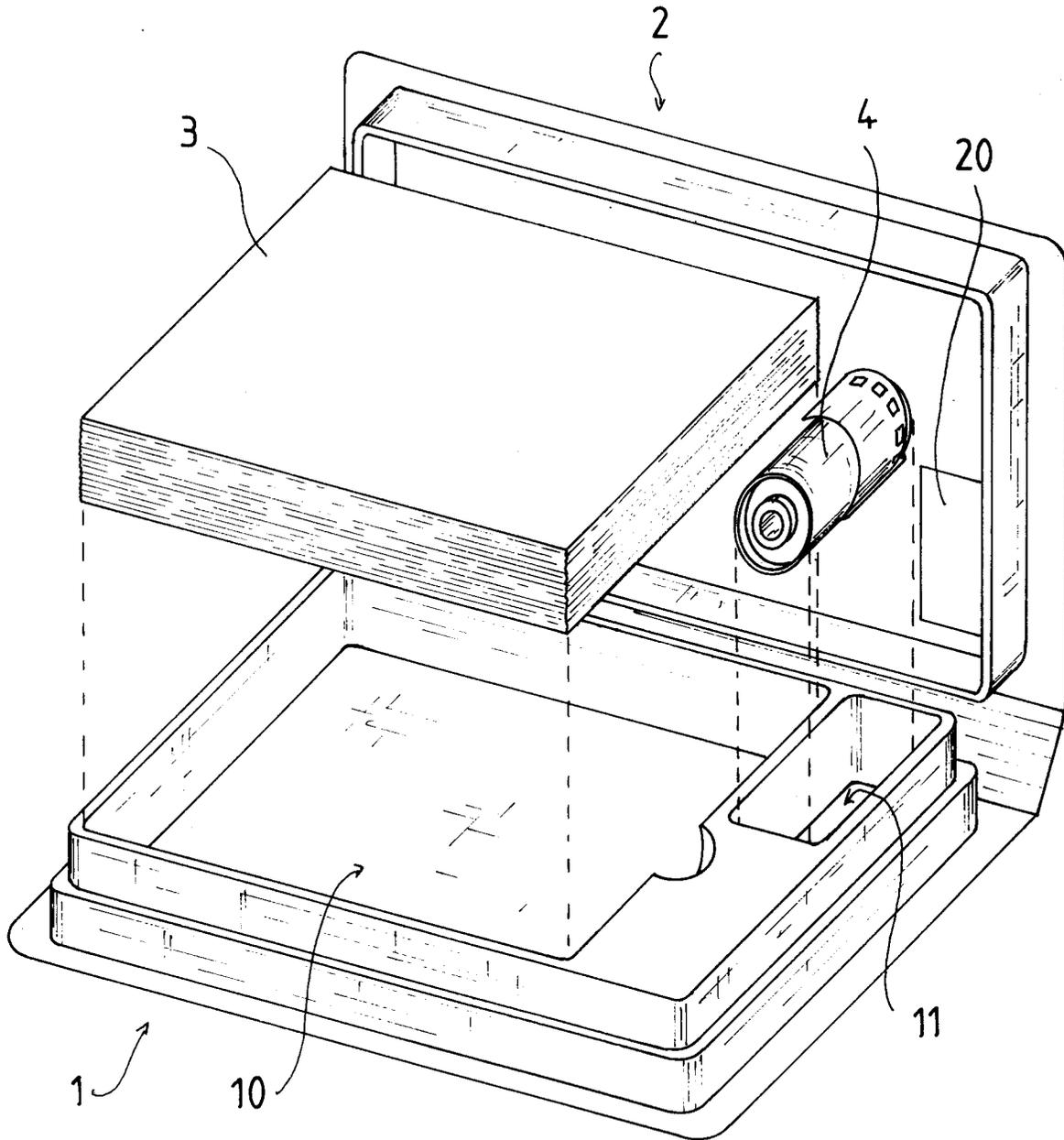
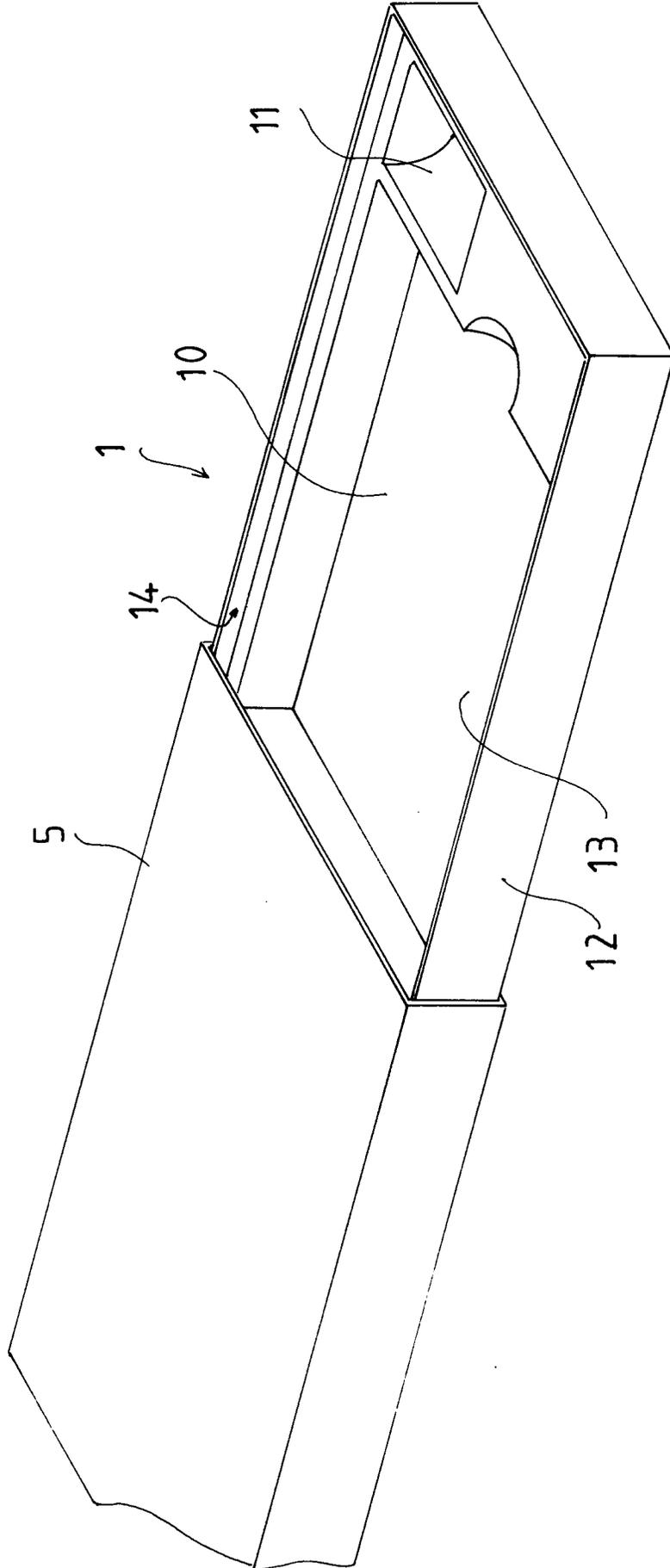


Fig. 1

Fig. 2





Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande  
EP 97 44 0018

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Catégorie   | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                    | Revendication concernée  | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)          |
| X   | DE 296 13 488 U (DEJA-ACCESSOIRES GMBH)<br>* page 3, ligne 33 - page 5, ligne 10;<br>figures 1-3 * | 1  | B65D77/00<br>B65D6/06<br>G03D15/00           |
| X   | EP 0 735 421 A (AGFA-GEVAERT)<br>* revendication 1; figure 1 *                                     | 1  |  |
| X   | US 5 251 746 A (GRESH)<br>* colonne 2, ligne 41 - colonne 3, ligne 13;<br>figures 1-3 *            | 1-3  |  |
| X   | JP 07 281 406 A (KONICA CORP)<br>* abrégé; figures 1,7,8 *   | 1  |  |
| A   | JP 07 244 367 A (FUJI PHOTO FILM)<br>* abrégé; figures 3-6 *                                       | 1,2  |  |
| A   | US 2 790 587 A (CONTANT)<br>* colonne 2, ligne 3 - ligne 34; figures 1,2 *                         | 6  |  |
| A   | DE 15 86 415 A (AGFA-GEVAERT)<br>* figures 1,2 *   | 4,5  | DOMAINES TECHNIQUES<br>RECHERCHES (Int.Cl.6) |
| X   | DE 296 15 075 U (KARL WALTHER ALBEN UND RAHMEN )<br>* page 5, ligne 5 - ligne 26; figures 1-3 *    | 1,3  | B65D<br>G03D<br>G03C<br>G03B                 |
| -----   |  |  |  |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                            |  |  |  |
| Lieu de la recherche  |  | Date d'achèvement de la recherche  | Examineur                                    |
| LA HAYE   |  | 21 Juillet 1997  | Berrington, N                                |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES   |  |  |  |
| X : particulièrement pertinent à lui seul   |  | T : théorie ou principe à la base de l'invention                                     |  |
| Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie |  | E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date |  |
| A : arriére-plan technologique  |  | D : cité dans la demande   |  |
| O : divulgation non-écrite  |  | L : cité pour d'autres raisons   |  |
| P : document intercalaire   |  | .....  |  |
|   |  | & : membre de la même famille, document correspondant                                |  |